LE COURRIER

VAUD

Manque d'encadrement en garderie

Le canton et les professionnels réagissent à la nouvelle politique d'accueil parascolaire.

LUNDI 28 MAI 2018 SOPHIE DUPONT



Le canton juge que le régime d'exception ne permet pas de garantir la qualité de l'encadrement des enfants. JPDS/PHOTO PRETEXTE

EDUCATION «Le nouveau cadre ne permettra plus de garantir la sécurité affective ou physique des enfants accueillis.» Les professionnels de l'enfance ne mâchent pas leur mot concernant les nouvelles normes d'accueil des enfants de 4 à 12 ans en parascolaire. De son côté, l'Office cantonal de l'accueil de jour des enfants, qui a le mandat de délivrer les autorisations aux établissements, note des insuffisances.

La compétence d'établir un cadre de référence pour l'accueil parascolaire est passée du canton aux communes, avec la loi sur l'accueil de jour des enfants, entrée en vigueur le 1er janvier. Principales bailleuses de fonds publics, celles-ci sont bien décidées à flexibiliser l'encadrement. Le document est en consultation jusqu'au 1er juin.

Un groupe de travail composé de dix municipaux de communes réparties sur le canton a penché sur les nouvelles normes. «Nous avons suivi la logique suivante: à l'école, un enseignant peut avoir vingt-quatre enfants sous sa responsabilité, pourquoi un professionnel du parascolaire n'en aurait que douze?» relève Christian Kunze, syndic PLR de Chavornay.

Le nombre maximal d'enfants par professionnel augmente. Entre 6 et 10 ans, ils seront quinze sous la responsabilité d'un éducateur ou d'un assistant socio-éducatif, contre douze aujourd'hui. Jusqu'à 12 ans, le nombre d'enfants par professionnel passe à vingt. Les recommandations intercantonales fixent quant à elles un taux d'encadrement d'un professionnel pour douze enfants, jusqu'à 12 ans. Pour les 4 à 6 ans, le taux reste inchangé.

Régime d'exception

Les auxiliaires (personnel sans diplôme dans le domaine de l'enfance) pourront assurer seuls certaines périodes, «lorsque le niveau d'exigence pédagogique est peu élevé»: à la pause de midi, à l'ouverture, à la fermeture et ponctuellement dans la journée. Soit à peu près à n'importe quel moment.

«Avec ce large régime d'exception, le système devient peu lisible», relève Valérie Berset, cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), qui craint une complication de la surveillance des établissements. «Il va être difficile de faire respecter l'égalité de traitement», note-t-elle. Dans sa réponse à la consultation, le canton note que le régime d'exception ne permet pas de garantir la qualité, ni de l'encadrement des enfants ni des relations avec les parents. «L'exception devenant la règle, la question se pose de savoir s'il y a un risque de porter atteinte au développement physique et mental des enfants et, de ce fait, de constituer une [violation de l'ordonnance fédérale]», est-il mentionné dans la réponse de l'OAJE publiée lundi, qui recommande aux communes de revoir le système.

Le canton n'est pas convaincu non plus par les taux d'encadrement, qui permettent théoriquement qu'un seul professionnel et trois auxiliaires s'occupent de 61 à 80 enfants de 10 à 12 ans. «La gestion d'un groupe si nombreux et en fonction de l'âge prépubère et pubère implique une lourde responsabilité», mentionne le document. L'OAJE préconise un professionnel supplémentaire. En conclusion, il apparaît à l'organe cantonal que le cadre de référence «ne semble pas propre à garantir la qualité de l'accueil et à permettre aux structures de remplir leurs missions éducative, sociale et préventive voulue par le législa-teur». Le canton n'a toutefois qu'une voix consultative.

Souplesse réclamée

Le groupe de travail intercommunal ne s'exprime pas sur les points soulevés avant la fin de la consultation. «Le canton met le doigt là où les interprétations peuvent être différentes. En tant qu'autorité de surveillance, l'OAJE souhaiterait que tout soit décrit jusqu'au moindre détail. Les structures aimeraient quant à elles plus de souplesse», note Christian Kunze.

Réuni en un collectif de neuf associations et syndicats, les professionnels dénoncent aussi un démantèlement de l'encadrement. «Nous avons ressenti beaucoup d'arrogance et aucune considération pour la complexité du métier », déplore Frédéric Bellenot, de l'association des responsables et directions d'institutions vaudoises pour l'enfance. Il craint que les professionnels n'aient plus le temps de développer des projets socio-pédagogiques, jugés nécessaires pour prévenir à long terme les problèmes d'échec scolaire et de délinquance.

REPÈRES

L'accueil préscolaire et parascolaire a coûté 430 millions au canton en 2016. Il est financé à 39% par les communes, à 39% par les parents et à 14% par le canton. Le reste est réparti entre les entreprises et des financements extérieurs.